



**1 - Inscrire son activité dans un contexte socio-économique et comprendre les enjeux du territoire**

**1.41. « MAITRISER LA REFORME DE LA FORMATION 2018 »**

**Loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018**

**Dates et lieux**

1 jour, soit 7 heures  
De 9 h à 17 h

Session A : 28 juin 2018 Session  
Session B : 5 juillet 2018  
Session C : 27 novembre 2018  
Session D : 13 décembre 2018

Lieu :  
CARIF Espace Compétences  
Centre de vie Agora, Bat. A  
ZI Les Paluds 13400 AUBAGNE

**Intervenants**

Pour « ASCENCIEL »

Jean-Charles AUSTI  
Titulaire d'une Maîtrise de droit des Affaires, il est manager consultant et formateur sur les thématiques de la formation professionnelle continue, du management et de la GPEC.  
Il a eu notamment une longue expérience au sein d'un OPCA.

Et /ou

Claire CONSTANTIN  
Titulaire d'un Master II Responsable de formation de l'AMU, elle est consultante formatrice spécialisée en droit social et droit de la formation

**Public**

Responsables de structures,  
responsables financiers, responsables de formation ou pédagogiques

**Pré-requis**

Connaitre le système de la formation continue et l'avoir déjà éprouvé

Ou

Avoir participé au module « S'approprier l'ingénierie financière de la formation (niveau 1) »

**Objectif**

Objectifs généraux :

- S'approprier le contenu et les enjeux portés par la nouvelle loi
- Anticiper les conséquences pour s'adapter au nouveau paysage de la formation
- Identifier les opportunités et axes stratégiques de développement post-réforme

**Contenus**

**La genèse de la réforme**

Les constats, la finalité et les objectifs affichés par les pouvoirs publics  
Les principales évolutions par rapport à l'existant

**Le contenu de l'avant-projet de loi**

Révolution de la gouvernance : «France Compétences» / Fin du paritarisme de gestion ?

L'évolution des contributions formation et des solutions de financement :

- ✓ Qui financera quoi demain, pourquoi et comment ?
- ✓ Zoom sur le « plan de développement des compétences des entreprises de – 50 sal. »

La transformation des OPCA en OPCO :

- ✓ Transfert de la collecte à l'URSSAF : Enjeux et conséquences
- ✓ La notion de « filières économiques cohérentes » : Les 11 champs pressentis
- ✓ Quelle place pour le champ interprofessionnel ou interbranches ?
- ✓ Quels rôles, missions et moyens demain pour les opérateurs de compétences ?

Les principales évolutions du Compte Personnel Formation

- ✓ Le CPF mobilisable par l'individu (Responsabilisation et « désintermédiation »)
- ✓ La monétisation et ses conséquences
- ✓ La fin du CIF et du réseau des FONGECIF/ Le CPF de transition géré par les «CIPR»

Le contrôle de la qualité de l'offre de formation à l'issue de la réforme : Quelles conséquences pour les organismes de formation

Réforme de l'apprentissage :

- ✓ Conséquences pour les jeunes, les entreprises et les CFA
- ✓ Quel impact sur le marché de l'alternance ?

La refonte du système de certification : Les ambitions, les objectifs et les enjeux

Le PIC (Plan d'Investissement dans les Compétences) : Que faut-il en attendre ?

Le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) : Enjeux, moyens et finalités

L'assouplissement de la notion d'action de formation

Le calendrier prévisionnel de la réforme et la gestion des enjeux opérationnels pendant la période de transition

**L'impact de la réforme pour les organismes de formation**

Analyse et audit des conséquences de la loi sur le marché de la formation

Quelle stratégie demain : Offre de service, cibles clients ou prospects, innovation pédagogique, outils de marketing et de communication, politique qualité, gestion des compétences et anticipation des besoins en compétences... ?

**Méthode et organisation pédagogique**

**Démarche et méthodes pédagogiques**

- Démarche active, centrée sur l'apprenant qui « agit ».
- Méthodes :
  - Participative (questionnement des participants)
  - Active (faisant appel à l'expérience, à la réflexion, à l'initiative et à la motivation des formés).

Je m'inscris





## Tarif

---

Module payant.

Le coût d'une journée de formation est de 170 euros par participant. Le CARIF n'est pas assujéti à la TVA. La convention signée devra être retournée au CARIF au plus tard le 1<sup>er</sup> jour de la formation. Le paiement sera effectué sous 30 jours à réception de la facture. Dans le cas où la formation n'est pas prise en charge par l'OPCA, c'est l'organisme de formation qui sera facturé.

## Techniques et outils

Alternance des techniques suivantes : brefs exposés, exercices (individuels, binômes, sous-groupes), tests, mises en situation, échanges de pratiques, brainstorming... **et de nombreux cas pratiques**

## Supports pédagogiques utilisés :

- PowerPoint individuel (Sous forme fichier et classeur papier)
- Cas pratiques / Exercices d'application

## Evaluation

---

- Evaluation formative séquencée en cours de module
- Cas pratiques et quiz
- Evaluation des acquis et de la satisfaction, à chaud



Je m'inscris